



## Commission consultative Pyrénées-Atlantiques

Type de document	Relevé de conclusions
Commission consultative	CC3c
Date de la réunion	30 novembre 2009
Lieu de réunion	Sous-Préfecture de Bayonne

### Synthèse des échanges et relevé de décisions de la commission consultative

- **Introduction de la séance par Monsieur le Préfet et RFF**
- **Présentation de la méthode de définition et de comparaison des options : qualification et quantification des enjeux environnementaux, comparaison des options entre elles**
  - Le représentant de RFF précise que les résultats des études environnementales font l'objet, en parallèle de la concertation, d'une demande d'avis des services instructeurs de l'Etat (DIREN, DDASS et DDEA) et du Conseil général.
  - Pas de remarques de la part des élus
- **Présentation des différentes esquisses d'options de passage : cartes et tableaux de comparaison des options entre elles**
  - Le maire de Saint-Jean-de-Luz a rappelé l'opposition de sa commune au projet.
  - Le maire de Biriadou a également rappelé son opposition au projet, précisant qu'il ne souhaitait pas formuler d'avis sur les fuseaux, considérant ces réunions dites de concertation comme des réunions d'information et soulignant qu'il s'interroge toujours sur l'intérêt d'une LGV, sur l'intérêt de mixer une LGV et les trains de marchandises, sur les prévisions réelles de trafic et sur le pourcentage d'enfouissement des lignes nouvelles.
  - Le député Poulou rappelle que la création d'une ligne nouvelle est une décision d'envergure européenne. La ligne existante ne permettra pas de répondre aux besoins futurs :
    - en raison de la diminution des énergies fossiles dans une cinquantaine d'années, des solutions de transports, autres que par la route doivent être envisagées ;
    - parce que l'interconnexion des infrastructures européennes (liaison avec le Y basque) a fait l'objet d'accords entre les gouvernements français et espagnols ;

- parce qu'il est nécessaire « aujourd'hui » d'assurer une réservation foncière des terrains pour une éventuelle réalisation de ligne nouvelle dans une vingtaine d'années.
- Le Préfet précise que l'augmentation de trafic, le report modal vers le ferroviaire et les caractéristiques de la ligne existante justifient la nécessité d'une ligne nouvelle. Il souligne également que l'étude CITEC est en cours d'analyse par RFF. Une réunion de restitution devra être mise en place une fois que RFF l'aura finalisée. Cette restitution pourrait se faire avec l'ensemble des élus des commissions consultatives des Pyrénées-Atlantiques.
- Le maire de Bariatou souhaite connaître précisément les chiffres (quantité de trains) afin de se prononcer sur l'utilité de réaliser une ligne nouvelle dans le Pays basque. Il fait référence entre autres au rapport « Becker » qui n'envisageait pas de ligne nouvelle mais l'aménagement de la ligne existante ou une traversée des Pyrénées plus au centre.
  - *Le Préfet précise que les hypothèses explicitées dans ce rapport n'ont pas été retenues (traversée centrale des Pyrénées techniquement très difficile).*
  - *Le représentant de RFF explicite certains chiffres énoncés dans l'étude « Becker », et rappelle que le rapport Becker n'envisageait une possibilité de traversée centrale des Pyrénées qu'après avoir aménagé des liaisons littorales en façades méditerranéenne et atlantique. Il souligne que le trafic actuel fret sur la ligne Hendaye-Bayonne est supérieur d'environ 8% aux prévisions de trafics du débat public (2004). Enfin, il rappelle les objectifs du débat public : la ligne nouvelle doit assurer le report modal de trains de marchandises et de voyageurs de la ligne existante. De plus, la ligne nouvelle doit répondre aux augmentations de trafic de proximité sur la ligne existante.*
- Le maire d'Ascain rappelle que le développement durable inclut également les aspects sociaux et économiques et demande à ce que ceux-ci soient bien pris en compte et soient présentés au Gouvernement. Il souligne également qu'au-delà d'une certaine vitesse, une ligne ferroviaire induit des pollutions aussi importantes qu'une ligne fret.
- Le Préfet conclut en proposant la mise en place d'une réunion avec les élus pour apporter des précisions sur le rapport « Becker », les objectifs du débat public et l'étude CITEC.
- **Présentation de l'état des lieux de la ligne existante : éléments techniques, recueil de données environnemental, éléments marquants dans la bande de 600 mètres**
  - Le représentant de RFF précise que les études sur la résorption des points noirs bruit est en cours sur les grandes infrastructures existantes. Dans le cadre des études d'aménagements de la ligne existante, une étude acoustique sera réalisée. Cette étude sera réalisée au cours de l'année 2010.

**Informations complémentaires :**

En fin de séance, le Préfet rappelle le planning des instances de décisions :

- le COTER du lot 3 se prononcera sur un fuseau potentiel le 15 décembre 2009,
- le COPIL se prononcera le 11 janvier 2010 sur un fuseau de 1000 mètres et du programme fonctionnel associé.